

## PROGRAMME NATIONAL FSE+ EMPLOI - INCLUSION - JEUNESSE - COMPÉTENCES

### Résumé de l'appel à projets à paraître

**RÉGION ADMINISTRATIVE :** Volet national

**PÉRIMÈTRE GÉOGRAPHIQUE :** Volet national

**SERVICE GESTIONNAIRE :** FRANCE TRAVAIL

**CODE ET INTITULE :** NATIO1726 Volet national\_Dispositif territorial d'accompagnement des demandeurs d'emploi résidant en QPV (2025)

**PROGRAMME :** Programme national FSE+ Emploi - Inclusion - Jeunesse - Compétences

**DISPOSITIFS :**

1.h.118 Dispositifs territoriaux d'accompagnement (DTA)

**CATÉGORIE DES CANDIDATS ÉLIGIBLES (porteurs de projets) :**

Seules sont éligibles au présent appel à projet les Directions régionales de France travail.

**MONTANT TOTAL DU SOUTIEN EUROPÉEN PRÉVU :** 2 500 000 €

**DATE DE LANCEMENT DE L'APPEL À PROJETS :** 15/07/2025

**DATE LIMITE DE DÉPÔT DES CANDIDATURES :** 30/09/2025

**DESCRIPTION ET CONTEXTE :**

Les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) ont été créés par la loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine.

Jusqu'en 2023, la France métropolitaine comptait 1 296 quartiers prioritaires, dans 754 communes. Tous les départements étaient concernés, à l'exception de la Lozère. En France métropolitaine, un département comptait en moyenne 14 QPV, avec au minimum 1 QPV dans plusieurs départements (les Hautes-Alpes, le Cantal, la Creuse, le Gers, le Lot) et au maximum 91 dans le Nord.



Au 1er janvier 2024, la liste et les contours des QPV ont été mis à jour pour la France métropolitaine (décret n° 2023-1314 du 28 décembre 2023 et décret 2024-806 du 13 juillet 2024), aboutissant à 1 362 quartiers prioritaires en France métropolitaine dans 776 communes et désormais tous les départements. Parmi eux, une large majorité (9 QPV sur 10) sont issus de la liste des anciens QPV, avec un contour similaire ou modifié, tandis qu'une centaine de nouveaux QPV ont été créés. Seuls une cinquantaine de QPV sont sortis de la liste.

Les départements d'outre-mer (Guadeloupe, Martinique, Guyane, La Réunion et Mayotte) comprennent désormais 156 QPV (contre 140 dans le zonage de 2014), avec 9 QPV en Martinique, 19 en Guadeloupe, 29 en Guyane, 42 à Mayotte et jusqu'à 57 à La Réunion. De plus, 91 QPV sont recensés dans les collectivités d'outre-mer : 88 en Polynésie française et 3 à Saint-Martin (Décret n° 2024-1212 le 27 décembre 2024, entré en vigueur au 1er janvier 2025).

Selon l'Insee (**Insee Première • n° 2008 • Août 2024**), on comptait, au 1er janvier 2024, 1362 quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) en France métropolitaine, localisés sur l'ensemble des départements mais répartis de façon très hétérogène sur le territoire.

**Représentant 8 % de la population**, les 5,3 millions d'habitants des QPV diffèrent des habitants des environnements urbains voisins de ces quartiers selon plusieurs caractéristiques :

- Ils sont plus jeunes : ils ont 35 ans en moyenne, contre 41 ans dans les environnements urbains.
- Les ménages y sont plus souvent constitués de familles monoparentales (un ménage sur six, contre un sur dix dans les environnements urbains), tandis que les couples sans enfant y sont moins présents. Les ménages des QPV sont très majoritairement locataires, le plus souvent d'un logement social, et résident davantage dans des logements suroccupés.
- Enfin, les habitants de ces quartiers, par définition plus modestes que dans leur environnement urbain, ont un niveau de diplôme plus faible et sont confrontés à une plus grande précarité sur le marché du travail.

Les réponses apportées habituellement par le droit commun ne permettent pas toujours de prendre en compte les spécificités de ces publics pour leur permettre d'accéder à l'emploi. C'est pourquoi il s'avère nécessaire d'encourager, au-delà des dispositifs d'accompagnement habituellement mobilisables, des approches prenant en compte plus finement les spécificités des publics résidant en QPV, pour être au plus près des besoins des demandeurs d'emploi.

Le territoire français se caractérise par de fortes disparités régionales sur le marché de l'emploi, liées au tissu économique local, à la structure du marché du travail et au tissu territorial. A ces facteurs peuvent se greffer des particularités telles que la ruralité ou a contrario une forte urbanisation engendrant notamment, chacune à sa manière, des problèmes de mobilité et/ou d'accès à l'emploi.

Au-delà de la volonté au niveau européen de renforcer la compétitivité des territoires, les profils des demandeurs d'emploi tout comme les opportunités d'emploi présentent des contrastes importants dans les territoires qui n'appellent pas nécessairement des réponses uniformes en matière d'ingénierie de parcours.

Le présent appel à projets vise à apporter une réponse aux spécificités attachées aux Quartiers Prioritaires de la Ville, où les écarts sont persistants :

- Au 1er janvier 2024, plus de 700 000 demandeurs d'emploi sont issus des 1 362 quartiers prioritaires de la politique de la ville. Ils représentent 13% des demandeurs d'emploi inscrits.
- Les habitants des QPV sont en moyenne moins diplômés : 44 % déclarent n'avoir aucun diplôme, contre 23 % des habitants des environnements urbains. À l'inverse, seuls 17 % d'entre eux disent avoir un diplôme de niveau bac+2 ou supérieur, contre 39 % de la population des environnements urbains.
- La moindre qualification des habitants des QPV se répercute sur le marché de l'emploi. Le taux d'emploi au sens du recensement de la population y est nettement plus faible que dans les environnements urbains. En effet, moins de la moitié des habitants des QPV disent occuper un emploi, contre les deux tiers des habitants des environnements urbains. Le taux d'emploi est encore plus faible pour les femmes et les étrangers dans les QPV (environ 40 %).
- Par ailleurs, lorsque les habitants des QPV sont en emploi, leur situation sur le marché du travail est plus précaire que celle des habitants des environnements urbains : 23 % des habitants des QPV en emploi ont un contrat à durée déterminée, contre 13 % dans les environnements urbains.
- Les catégories socioprofessionnelles de l'emploi actuel des habitants des QPV, ou du dernier emploi occupé pour les personnes au chômage, diffèrent également : 38 % d'entre eux sont des employés et 35 % des ouvriers, contre seulement 27 % et 16 % des habitants des environnements urbains.

Ces marqueurs, bien qu'en amélioration constante depuis plusieurs années, restent dégradés au regard des territoires environnants et mettent en exergue la nécessité d'encourager, au-delà des dispositifs d'accompagnement de droit commun, des approches prenant en compte plus finement les spécificités territoriales pour être au plus près des besoins des demandeurs d'emploi.

**THÈME :** Dispositif territorial d'accompagnement à destination des publics seniors